

François **MEUSNIER**
Fils de Jean et Jeanne BOURSIN

Métier du père : valet de chambre de la reine mère. Tailleur d'habits.

Y3947 B Le 08.06.1661 Tutelle devant François Bachelier
conseiller

Ont comparu Nicolas DENIELLÉ, procureur de **François MEUSNIER**, âgé de 22 ans, fils et héritier de défunt Jean MEUSNIER, vivant valet de chambre de la reine mère, et de Jeanne BOURSIN.

Lequel DENIELLÉ audit nom a dit que ledit **François MEUSNIER**, sa partie, a obtenu lettre de bénéfice d'âge en chancellerie le premier jour du présent mois pour jouir dorénavant du revenu de ses biens conformément auxdites lettres, pour l'entérinement desquelles et y donner avis.

A fait appeler parents et amis à savoir Jacques SAVALE, maître menuisier en ébène, beau-frère à cause de Madeleine MEUSNIER, François GUILLEMAIN, marchand de vin, beau-frère à cause de Marie MEUSNIER, Simon DUCOSTÉ, maître pâtissier, beau-frère à cause de Claude MEUSNIER, Roland SERIZIER et Gabriel ALLAIN prêtres de St Méderic, François RUAULT, maître chirurgien à Orléans, Jean BACHELOT, huissier, et Pierre PIAT dit Lapierre, compagnon tailleur d'habits.

Jeanne BOURSIN dit que son fils peut administrer ses biens et être émancipé. Pierre PIAT dit qu'il est du même avis comme SERIZIER, ALLAIN, et BACHELOT.

Ces trois beaux-frères ont un avis contraire. Ils disent que François n'est pas capable de s'administrer n'ayant aucun emploi et ne sachant aucun métier. Au lieu d'en apprendre un pour gagner sa vie il est entièrement adonné à ses plaisirs. Il dépense tout d'ailleurs sa part dans la succession de son père consiste surtout meubles qu'il pourrait dissiper en peu de temps, et que les autres témoins n'ont pas véritable connaissance de la conduite de François.

Des brouilles et chicanes ont suivi le décès de Jean MEUSNIER.

Après délibération du conseil les lettres sont entérinées mais néanmoins François ne pourra vendre ni aliéner ses biens immeubles tant que sa minorité durera.

Y 5953 Le 07.06.1664 Compte de tutelle devant Charles Dujour conseiller du roi

A la requête de **François MEUSNIER**, passementier-boutonnier à Paris, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Pierre PIAT dit LAPIERRE son curateur.

On parle de dettes et toujours de la maison de la Mothe-Leroy estimée à 5700 L et d'une rente de 25 L rachetable de la somme de 500.

Jacques SAVAL est veuf de Madeleine MEUSNIER, François GUILLEMIN beau-frère, Simon DUCOSTÉ beau-frère, Gabriel MEUSNIER, conseiller du roi et intendant des deniers communs et octrois de la ville de Gien.

Suivent des conventions entre les parties.